

# L'organisation de manifestations sur le territoire de la commune

Gajan - 22 juin 2012

## Dispositifs de secours à personnes à mettre en place durant les festivités

Thierry LAURENT

*Directeur de Cabinet du Préfet du Gard*

## POUR LES ACTEURS

- **1 médecin généraliste**, titulaire d'une qualification de secours d'urgence
- **1 véhicule ambulance** de type fourgon équipé de moyens radio et d'au moins 3 secouristes : transporteur sanitaire privé ou association agréée de sécurité civile

## POUR LE PUBLIC

### Un dispositif prévisionnel de secours (DPS)

- obligatoire si public > 1 500 personnes
- fortement recommandé si plusieurs centaines de personnes

**OBLIGATOIREMENT** confié à une association agréée de sécurité civile